

Date : 20070913

Dossier : A-584-06

Référence : 2007 CAF 283

**CORAM : LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE SEXTON
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

LE MINISTRE DU REVENU NATIONAL

appellant

et

ASHOK KUMAR

intimé

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 13 septembre 2007

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le 13 septembre 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE EN CHEF RICHARD

Date : 20070913

Dossier : A-584-06

Référence : 2007 CAF 283

**CORAM : LE JUGE EN CHEF RICHARD
LE JUGE SEXTON
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

LE MINISTRE DU REVENU NATIONAL

appellant

et

ASHOK KUMAR

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 13 septembre 2007)

LE JUGE EN CHEF RICHARD

[1] Il s'agit d'un appel de la décision du juge Hugessen (2006 CF 1470) par laquelle il a rejeté la requête de l'appelant le ministre du Revenu national en radiation de certaines parties de la déclaration formulée dans le dossier no T-1708-02 (Cour fédérale) ainsi qu'en rejet sommaire de l'action en vertu de l'article 213 des *Règles des Cours fédérales*.

[2] À notre avis, le juge Hugessen a exercé correctement son pouvoir discrétionnaire en décidant de rejeter la requête.

[3] L'appel sera rejeté avec dépens.

« J. Richard »

Juge en chef

Traduction certifiée conforme
Annie Beaulieu

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-584-06

(Appel de l'ordonnance rendue par monsieur le juge Hugessen, en date du 6 décembre 2006, par laquelle la requête de l'appelant en jugement sommaire fut rejetée. Dossier de première instance no T-1708-02.)

INTITULÉ : MINISTRE DU REVENU NATIONAL

appellant

et

ASHOK KUMAR

intimé

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 13 SEPTEMBRE 2007

MOTIFS DU JUGEMENT

DE LA COUR : LE JUGE EN CHEF RICHARD ET LES JUGES SEXTON ET SHARLOW)

PRONONCÉS À

L'AUDIENCE PAR: LE JUGE EN CHEF RICHARD

COMPARUTIONS :

Christopher Parke

POUR L'APPELANT

Matthew Wilton

POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

John H. Sims, c.r.

Sous-procureur général du Canada

POUR L'APPELANT

Matthew Wilton and Associates

Avocats

Toronto (Ontario)

POUR L'INTIMÉ

